

# XVI<sup>ème</sup> COLLOQUE DE L'ADDES

(Association pour le Développement de la Documentation  
sur l'Economie Sociale

Comité technique du mardi 30 janvier 2001

## RESSOURCES, FINANCEMENTS PUBLICS ET LOGIQUES D'ACTION DES ASSOCIATIONS<sup>1</sup>

– DONNEES DE CADRAGE –

DEUXIÈME VERSION

Viviane TCHERNONOG

---

<sup>1</sup> Avec les concours financiers de la MIRE (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité), de la Fédération nationale du Crédit Mutuel et de la Fondation de France

## SOMMAIRE

I.	CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODE	4
A.	Contexte et objectifs de l'étude	4
B.	Aspects méthodologiques	4
1.	La méthode de collecte des données	4
2.	Le questionnaire	5
3.	Analyse de l'échantillon	8
4.	Hypothèses de travail	9
5.	Présentation de l'échantillon	9
II.	LE PAYSAGE ASSOCIATIF	12
A.	La taille des associations	12
B.	Le secteur d'activité	13
C.	L'âge des associations	16
D.	La perception par les associations de leur utilité sociale	18
E.	L'appartenance à des réseaux	19
III.	LES RESSOURCES BUDGETAIRES DES ASSOCIATIONS	22
A.	Le poids économique des associations	22
B.	Les ressources budgétaires selon les caractéristiques des associations	23
1.	Selon l'existence d'emploi salarié	24
2.	Selon la taille de l'association	25
3.	Selon le secteur d'activité	26
C.	L'évolution des budgets associatifs	26
IV.	DES FINANCEMENTS PUBLICS TRES CONCENTRES	28
A.	Une baisse de la politique de présence des collectivités publiques au profit d'un développement des actions en partenariat	28
B.	Une concentration des masses de financement public	29
1.	La part des quelques associations de grande taille	29
2.	Le poids prédominant du secteur sanitaire et social	29
3.	L'accès difficile des jeunes associations aux financements publics	31
C.	L'affirmation de la contractualisation des relations entre pouvoirs publics et associations	32
V.	L'EMPLOI SALARIE ET LE TRAVAIL BENEVOLE DANS LES ASSOCIATIONS	34
A.	L'emploi salarié	34
B.	Le travail bénévole	35
VI.	LOGIQUES D'ACTION ET ORGANISATION DES RESSOURCES (EN COLLABORATION AVEC MONIQUE LE GUEN)	37
A.	Essai de typologie des associations	37
B.	Description des types	38
1.	Les associations gestionnaires d'un équipement ou d'un service	38

2. Les associations militantes .....	39
3. Les associations de membres.....	39
C. Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif .....	42
D. L'évolution des types associatifs .....	42
VII. INDEX DES TABLEAUX .....	44
VIII. BIBLIOGRAPHIE .....	46

## I. CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODE

### A. Contexte et objectifs de l'étude

Cette contribution est tirée d'un travail de recherche qui a été conduit dans le cadre de l'appel d'offres de la MIRE « Produire les solidarités, la part des associations ». L'appel d'offres proposait d'aborder cinq axes de réflexion. Le premier axe portait sur la question des ressources, aussi bien de leur origine, de leur emploi que de leur mode de gestion ; le deuxième sur l'organisation associative en réseaux et les liens que les associations ou les réseaux nouent avec les autres acteurs ; le troisième axe visait les caractéristiques des emplois associatifs, leur lien avec la notion d'utilité sociale ; le quatrième axe s'intéressait à la place du bénévolat dans le mouvement de professionnalisation d'une part importante de l'action du mouvement associatif ; le cinquième axe interrogeait la perception des acteurs associatifs eux-mêmes sur la solidarité, la logique et les modalités de leur engagement et la place grandissante occupée au sein de l'action collective associative par la défense des droits.

L'objectif du programme de recherche conduit en réponse à l'appel d'offres est d'organiser un cadre cohérent d'analyse, à partir d'un questionnaire en nombre des associations, qui permette de construire les informations relatives aux ressources et aux flux financiers des associations. L'analyse du financement du secteur associatif devait dans ce cadre être complétée et éclairée sous deux aspects : celui des financements publics et des relations des associations à la puissance publique et celui de l'organisation en réseaux du secteur associatif. La recherche s'est fixé l'objectif plus ambitieux de dépasser les analyses sectorielles en tentant d'articuler l'analyse des ressources aux logiques à l'œuvre dans le champ associatif, en intégrant dans les critères d'appréciation les différentes facettes de l'utilité sociale des associations, et parmi celles-ci la solidarité.

### B. Aspects méthodologiques

#### 1. La méthode de collecte des données

Pour contourner les difficultés liées à l'absence de répertoire des associations et au caractère éphémère ou à la mise en sommeil plus ou moins durable d'un nombre important d'entre elles, la méthode de collecte des données s'est appuyée sur une enquête par voie postale adressée aux associations en activité et organisée à partir des municipalités, adoptant en cela la méthodologie de notre enquête précédente de 1990 qui avait fait la preuve de son efficacité. Les mairies ont une connaissance du tissu associatif implanté sur le territoire communal qui dépasse le réseau d'associations avec lesquelles elles entretiennent des relations de partenariat et qui est de plus en plus précise : elles élaborent notamment des guides de la vie associative et se renseignent de façon de plus en plus systématique auprès des sous-préfectures de manière à mieux repérer le tissu associatif présent sur leur territoire.

Les maires de toutes les communes de plus de 5 000 habitants ainsi qu'un échantillon de 526 mairies de moins de 5 000 habitants, déterminé après un tirage aléatoire parmi les communes de moins de 5 000 habitants (dont les dispositifs associatifs sont beaucoup plus homogènes que ceux des communes de plus grande dimension) soit au total 2 379 mairies – ont été sollicitées pour participer à ce programme d'enquête. Cette sollicitation a nécessité des échanges parfois nombreux avec les mairies, qu'il s'agisse d'argumenter l'intérêt du programme d'enquêtes, de

rassurer les mairies et les associations sur la confidentialité et l'utilisation des données, d'organiser l'envoi des courriers aux associations, de négocier le retour de résultats.

La participation des mairies a été massive puisque, au total, près de 1 017 mairies de toutes tailles, de toutes orientations politiques, appartenant à tous les départements métropolitains sauf la Corse, ont participé à la démarche en diffusant le questionnaire auprès des associations implantées sur leur territoire. La participation des mairies croît avec la taille de la commune : Au total 43 % des associations – mais 71 % des communes de plus de 50 000 habitants – sollicitées ont participé à la recherche et envoyé le questionnaire à leurs associations ; cette participation est d'autant plus remarquable qu'elle implique pour elles communes une participation financière résultant de la reproduction du questionnaire et de la lettre d'accompagnement et de l'affranchissement du courrier. L'organisation de l'enquête a par ailleurs nécessité la participation d'un employé municipal parfois pendant plusieurs jours. Près de 13 000 associations ont participé à l'enquête et nous ont retourné le questionnaire rempli.

Tableau 1 Présentation des communes ayant participé à l'enquête

	Communes sollicitées		Communes de l'échantillon		Taux de participation
	Effectifs	%	Effectifs	%	%
< 1 000 hab.	278	11,6	129	12,7	46,4
1 000 à 2 000 hab.	75	3,2	52	5,1	69,3
2 000 à 5 000 hab.	173	7,3	72	7,1	41,6
5 000 à 10 000 hab.	940	39,5	347	34,1	36,9
10 000 à 20 000 hab.	472	19,8	193	19	40,9
20 000 à 50 000 hab.	317	13,3	135	13,3	42,6
50 000 à 100 000 hab.	77	3,2	49	4,8	63,6
100 000 hab. et plus	47	2	40	3,9	85,1
Ensemble	2 379	100	1 017	100	42,7

## 2. Le questionnaire

Le questionnaire d'enquête comprend un certain nombre de questions déjà testées à l'occasion de l'enquête de 1990, de manière à disposer de repères d'évolution du secteur associatif, mais la recherche conduite investit aussi des champs nouveaux (l'utilité sociale, les réseaux, l'ouverture de l'association) où le questionnement a été élaboré après des interviews et des tests organisés auprès d'une centaine d'associations de tailles et de profils variés.

Le questionnaire adressé aux associations comptait sept grands groupes de questions :

- § Le profil de l'association
- § L'activité
- § Le budget
- § L'emploi salarié
- § Le travail bénévole
- § Les avantages en nature
- § L'appartenance à un réseau

(a) *Le profil de l'association*

Il est défini à partir de plusieurs variables :

- § La date de création
- § Le nombre et le type d'adhérents (personnes physiques ou morales)
- § La nature de l'association (association locale, nationale, établissement ou section d'une association...)
- § La description des populations bénéficiaires : les associations devaient préciser en clair les catégories de population bénéficiaire en fonction de l'âge, de la catégorie sociale, de la vulnérabilité.
- § Le contenu de la mission : les associations étaient invitées à préciser notamment l'existence éventuelle d'un contenu militant, d'une fonction d'information, de conseil ou d'orientation, ou la gestion éventuelle d'un service ou d'un équipement
- § L'aire d'intervention selon huit modalités
- § Le statut d'occupation des locaux (propriétaire, locataire, hébergée et dans ce cas le dispensateur de l'hébergement).
- § Les associations étaient invitées à préciser si elles servaient plutôt l'intérêt général ou l'intérêt des membres et à définir les caractéristiques de l'utilité de l'association en classant cinq critères qui leur étaient proposés (sociabilité et création de lien social ; citoyenneté, engagement ; responsabilisation des personnes ; solidarité ; autre).

(b) *L'activité.*

Les difficultés de classement des activités associatives ont pour conséquence l'existence de nombreuses nomenclatures et classements d'activité qui ne permettent pas souvent d'effectuer les comparaisons nécessaires pour progresser dans la connaissance des associations. Par ailleurs, les associations ne se reconnaissent pas toujours dans les nomenclatures prédéfinies qui leur sont proposées. L'originalité du classement proposé vient de ce qu'il s'agit d'une proposition de classement dans une rubrique susceptible d'être éclairée et/ou vérifiée par la description en clair par l'association de son projet associatif. Une double démarche était ainsi adoptée, déductive et inductive : les associations repéraient leur activité sur une liste détaillée d'activités proposées, 10 grands secteurs d'activité et 62 activités détaillées leur étaient proposés et elles pouvaient retenir plusieurs activités en les classant ; elles étaient également invitées à préciser en clair le contenu de leur mission.

(c) *Le budget*

Les informations portent sur les budgets 1998. Elles permettent de reconstruire de manière précise la structure des ressources et des dépenses associatives. Les budgets décrivent précisément les cotisations, les dons, les subventions privées en provenance des entreprises et des fondations, les recettes d'activité d'origine privées, les financements publics détaillés en neuf rubriques, les produits financiers fiscaux ou para fiscaux.

- § Les cotisations n'ont pas de caractère obligatoire, elles sont l'expression de l'adhésion volontaire des membres à l'association, elles englobent le droit d'entrée payé une fois pour toutes par l'adhérent. Elles constituent la ressource financière principale, sinon unique, de nombreuses associations.
- § Les recettes d'activité comprennent la vente de produits ou de services, la participation des usagers au service rendu, le produit des fêtes, kermesses, tombolas, manifestations diverses.

- § Les dons désignent « les contributions volontaires en argent sans contrepartie ». Les dons des particuliers ont été distingués des dons des entreprises et des dons des particuliers collectés par les fondations regroupées dans une catégorie « mécénat ».
- § Les financements publics. La rubrique chiffre pour chaque catégorie de partenaires publics (ministères, collectivités régionales, départementales, municipalité, regroupement de communes, organismes de sécurité sociale, financements européens, autre) le montant des financements.
- § Les associations sont invitées à préciser la part relative des financements publics équivalents à des subventions ou visant à soutenir le projet associatif ou le fonctionnement général de l'association de ceux qui sont correspondants à des prestations de service, des projets ou des actions finalisées (conventions, contrats, financements résultant d'appels d'offres, dotation globale).

Les principales opérations de dépenses ont été retracées dans le questionnaire :

- § Les dépenses de loyer et d'entretien des locaux
- § Les achats de biens et services
- § Les dépenses de personnel : les salaires ont été distingués des charges sociales
- § Les Impôts et taxes hors TVA
- § La TVA

*(d) L'emploi salarié*

Les questions permettent de distinguer :

- § Les emplois salariés sur le budget de l'association
- § Le nombre de CDI
- § Le nombre de CDD et de vacataires
- § Le nombre d'emplois aidés
- § Le nombre d'emplois rémunérés sur d'autres budgets et mis à disposition des associations.
- § L'origine en clair des organismes rémunérant les mises à disposition.
- § Le travail bénévole

Deux questions déjà testées permettent de préciser les contours du travail bénévole : le nombre de bénévoles et le nombre annuel d'heures de travail bénévole dont a bénéficié l'association.

*(e) Les avantages en nature*

Plusieurs questions précisaient la nature et l'origine des différents avantages en nature (mise à disposition de locaux, chauffage et entretien des locaux, courrier et téléphone, mobilier, véhicule).

*(f) L'appartenance à un réseau*

Les questions étaient difficiles à construire et le questionnaire inédit auprès des associations. Les questions ont tenté de distinguer ::

- § Les types de réseaux

- § Les niveaux géographiques des réseaux
- § Les partenaires dans les réseaux
- § Les motifs d'appartenance à des réseaux

### 3. Analyse de l'échantillon

Compte tenu du coût du traitement de chaque questionnaire et des moyens alors disponibles, tous les questionnaires n'ont pas été saisis. L'analyse porte sur un échantillon de 5 213 associations déterminé par un tirage aléatoire. Le tirage a privilégié les associations employeurs génératrices des principaux flux de financement : l'échantillon saisi est composé de 3 523 associations sans salarié et 1 690 associations employeurs.

La qualité du remplissage des questionnaires par les associations a progressé, comparativement aux premières enquêtes qui ont été conduites au début des années 1990, sous l'influence de plusieurs effets conjugués (l'utilisation croissante de logiciels de comptabilité, les actions de formation des fondations, des banques...). L'utilisation des données requiert néanmoins un important travail d'aide au remplissage du questionnaire, de contrôle de cohérence des données et de correction des informations, nécessitant de nombreux échanges téléphoniques avec les associations. Chacune des variables numériques du budget a fait l'objet d'une analyse des dispersions à plusieurs niveaux : pour les associations sans salarié, pour les associations employeurs et par secteur d'activité, soit au total 20 catégories. Les valeurs atypiques, c'est-à-dire hors normes comparativement à la partie centrale de dispersion, ont été examinées une à une par catégorie, et repérées par association de manière à vérifier la cohérence de la donnée dans l'ensemble du questionnaire.

Des analyses comparatives ont été effectuées avec d'autres études quantitatives ayant procédé de manière différente ou ayant constitué autrement leur échantillon et avec les fichiers administratifs, de manière à apprécier les biais susceptibles de résulter du mode de constitution de l'échantillon et à apprécier plus généralement la qualité de l'échantillon ; elles ont mis en évidence la forte cohérence des résultats obtenus. Les principaux biais relevés concernent les associations fortement institutionnalisées, comme les associations de santé participant au service public hospitalier ou à financement strictement encadré par la législation, comme les associations gestionnaires d'établissements d'enseignement (OGEC) qui apparaissent sous-représentées.

Les comparaisons et les recoupements effectués avec les résultats de différents travaux qui ont fait l'objet de présentations dans différents colloques de l'ADDES, montrent une grande compatibilité des résultats :

- § sur la répartition des associations par secteur d'activité<sup>2</sup> ;
- § sur les fréquences d'octroi de ressources, notamment de financements communaux et publics locaux<sup>3</sup> ;
- § sur les structures de ressources selon la taille des budgets et sur l'emploi, et sur l'âge des associations<sup>4</sup> ;
- § sur les budgets moyens et leur structure par secteurs d'activité et par taille<sup>5</sup> ;
- § sur le travail bénévole et l'emploi salarié, et sur la répartition des masses de budgets par activité<sup>6</sup>.

---

2 PADIEU (1990) et données du CNOSF(1999)

3 COURTOIS (1991)

4 KAMINSKI (1992)

5 DEMOUSTIER (1992)

6 ARCHAMBAULT (1999)

#### 4. Hypothèses de travail

Plusieurs hypothèses de redressement et d'extrapolation ont été effectuées de manière à permettre des estimations sur l'ensemble du secteur associatif. Notre enquête de 1989<sup>7</sup> auprès des municipalités sur le nombre d'associations actives au niveau communal avait permis de chiffrer à 730 000 le nombre d'associations actives sur le territoire national. Cette estimation avait alors été considérée comme raisonnable et vraisemblable par de nombreuses coordinations et fédérations associatives et par les équipes de recherche travaillant sur le domaine. Les exploitations du fichier Sirene avaient alors fourni une indication de 120 000<sup>8</sup> employeurs salariés à l'époque, qui nous avait permis de déduire que le nombre d'associations sans salarié était de l'ordre de 610 000 associations environ, soit un taux d'associations employeurs de 16 % environ.

Le fichier Sirene indique fin 1999 un nombre d'associations employeurs de l'ordre de 145 000 associations, soit un taux de croissance de 21 % du nombre d'associations employeurs. Si nous faisons l'hypothèse que le nombre d'associations a crû dans des proportions comparables, le nombre total d'associations serait aujourd'hui de l'ordre de 880 000, soit 145 000 employeurs et 735 000 associations sans salarié.

Tableau 2 Nombre et répartition des associations selon l'existence d'emploi salarié (hypothèses de travail)

	%	Effectifs
Associations sans salarié	84 %	735 000
Associations employeurs	16 %	145 000
Ensemble	100 %	880 000

Cette hypothèse d'évolution est compatible avec plusieurs travaux, et notamment :

§ les résultats de l'enquête conduite auprès des Sous – Préfectures sur les créations d'associations depuis 1901<sup>9</sup> ;

§ les résultats tirés de l'enquête sur la mortalité des associations conduite en 1994<sup>10</sup> ;

§ l'analyse de la structure par âge des associations de l'enquête actuelle comparativement aux flux de création.

L'échantillon saisi paraît au total suffisamment proche des caractéristiques partielles par ailleurs connues de la population d'associations pour autoriser des extrapolations sérieuses. Les mesures et les extrapolations effectuées reposeront sur l'hypothèse d'un taux d'associations employeurs de 16 % et d'un nombre d'associations en activité de l'ordre de 880 000 associations (Tableau 2).

#### 5. Présentation de l'échantillon

Les associations de l'échantillon appartiennent à tous les départements à l'exception de la Corse. Les tableaux suivants donnent une présentation de l'échantillon selon trois critères : le secteur d'activité, l'existence d'emploi salarié et la taille du budget de fonctionnement.

Tableau 3 Présentation de l'échantillon selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié.

---

7 TCHERNONOG (1990)

8 TCHERNONOG, (1994)

9 TCHERNONOG (1997)

10 TCHERNONOG (1998)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total
Non réponse	52	14	66
Action caritative et humanitaire	112	32	144
Action sociale	251	217	468
Santé	77	54	131
Culture	625	289	914
Sports	678	428	1 106
Chasse et pêche	67	6	73
Loisirs et sociabilité	743	254	997
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	638	119	757
Education, formation, insertion	179	179	358
Défense des intérêts économiques et développement local	80	74	154
Autres	21	24	45
<b>Total</b>	<b>3 523</b>	<b>1 690</b>	<b>5 213</b>

Tableau 4 Présentation de l'échantillon selon la taille du budget de fonctionnement

	Effectifs	Pourcentage
Non réponse	270	5,2
Moins de 2KF	319	6,1
de 2 à 5K	492	9,4
de 5K à 10 KF	542	10,4
de 10 à 50 KF	1 396	26,8
de 50 à 100 KF	545	10,5
de 100 à 200 KF	442	8,5
de 200 à 500 KF	437	8,4
de 500 à 1000 KF	240	4,6
de 1 000 à 5000 KF	400	7,7
de 5 000 à 10 000 KF	59	1,1
10 000 KF et plus	71	1,4
<b>Total</b>	<b>5 213</b>	<b>100</b>

Le traitement du fichier Sirène en janvier 2 000 et mars 2 000 nous donne une structure moyenne de répartition des établissements employeurs selon le nombre de salariés proche de celle de l'échantillon (Tableau et graphique suivants), qui confirme la bonne tenue de l'échantillon.

Tableau 5 Structure des associations selon la taille dans l'échantillon et dans le fichier Sirene (traitement en janvier et mars 2 000)...

	Fichier Sirene 1990	Échantillon de l'enquête 1990	Fichier Sirene 1999	Échantillon de l'enquête 1999
1 et 2	49,8	44,7	58,4	53,5
3 à 9	28,1	33,2	26,0	24,6
10 à 49	18,2	17,2	12,7	17,7
50 à 199	3,4	4,5	2,3	3,3
200 et plus	0,3	0,3	0,6	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Figure 1 : Comparaison de la répartition des associations employeurs selon le nombre d'emplois salariés dans

l'enquête et dans le fichier Sirene en 1999

## II. LE PAYSAGE ASSOCIATIF

La taille, le secteur d'activité, le nombre de salariés sont devenus des critères courants pour classer les associations ; nous les utiliserons avec d'autres critères, l'appartenance à des réseaux et l'âge, l'utilité sociale pour essayer de donner un premier aperçu du paysage associatif français aujourd'hui.

### A. La taille des associations

Le paysage associatif reste caractérisé par un nombre immense de petites associations fonctionnant avec des budgets minimes et s'appuyant sur du travail bénévole et de quelques associations de grande taille ayant recours à des professionnels. La structure par taille des associations évolue relativement peu entre les deux périodes, même si la part des petites associations augmente légèrement.

Plus de la moitié des établissements employeurs emploient 1 ou 2 personnes, souvent à temps partiel ; la part des petites associations employant 1 ou 2 personnes a cependant augmenté de façon significative entre 1990 et 1999, cette augmentation étant très proche des évolutions observées dans le fichier SIRENE ; elle représente plus de la moitié des établissements employeurs.

Tableau 6 Répartition des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement en 1990 et 1999

	1990	1999
< 10 KF	27,5	33,5
10 à 50 KF	34,7	32,4
50 à 100 KF	13,4	11,1
100 à 500 Kf	15,1	14,4
500 à 1 000 kF	3,5	3,0
> 1 000 kF	5,3	5,6
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 7 Nombre d'emplois par association employeurs

	1990	1999
1 et 2	44,7	53,5
3 à 9	33,2	24,6
10 à 49	17,2	17,7
50 à 199	4,5	3,3
200 et plus	0,3	0,9
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

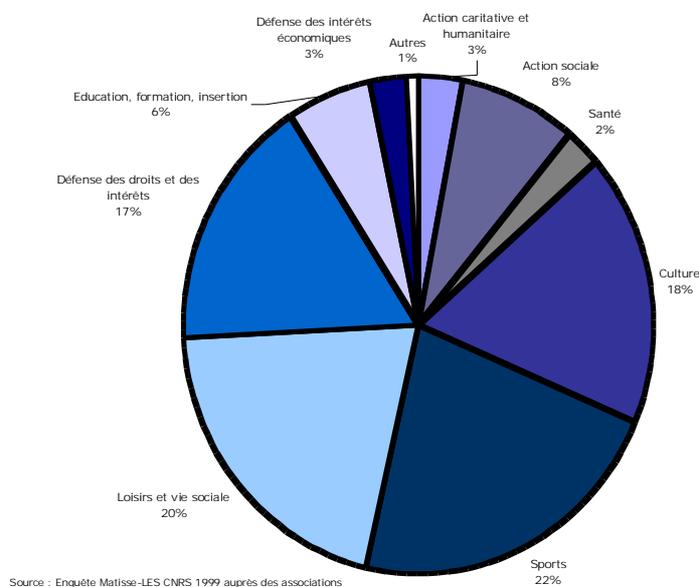
## B. Le secteur d'activité

Les associations ont été regroupées en dix grands secteurs d'activité, selon une nomenclature d'activités qui correspond pour une part à l'organisation des réseaux associatifs et aux champs de compétences administratifs et dans laquelle se reconnaissent les associations.

La répartition par secteur d'activité n'est pas toujours aisée et le rattachement d'une des 62 activités recensées dans le questionnaire à l'un des dix grands secteurs d'activité définis peut aussi poser question. Les associations développent de plus en plus souvent plusieurs activités : les associations développant dans la même structure des activités sportives, récréatives et culturelles sont de plus en plus nombreuses ; des associations actives en direction des chômeurs peuvent développer à la fois des activités de formation, d'insertion et des actions sociales ou humanitaires en direction des chômeurs et peuvent donc relever de plusieurs grands secteurs d'activité.

37 % des associations ont cité un deuxième grand secteur d'activité et 11 % déclarent avoir des activités appartenant à 3 grands secteurs d'activité différents. Les analyses conduites par secteur d'activité ont tenu compte du classement de rang 1, c'est – à – dire de l'activité rendue à titre principal par l'association.

Figure 2 Répartition des associations par secteur d'activité



A la lecture des projets associatifs, le contenu de chacun des secteurs d'activité peut être synthétisé de la manière suivante :

- § L'action caritative et humanitaire ne se limite pas à l'action conduite en direction des populations démunies au niveau matériel, mais intègre une double notion de détresse et d'urgence et peut concerner des populations variées : des personnes en situation de rupture, des personnes en fin de vie, des prisonniers, des personnes torturées, malades, toxicomanes, SDF, de nouveaux immigrants, des réfugiés, des victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres, des enfants maltraités). Les associations du secteur de l'action humanitaire interviennent pour moitié à un niveau international.

- § Le secteur de l'action sociale rassemble principalement les établissements sociaux ou médico sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centre social, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers logements, aide – ménagère), des jeunes ou des adolescents (prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs). Lorsqu'elles ne sont pas employeurs, ces associations centrent leurs activités sur l'information, la prévention, l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile.
- § Les associations sanitaires comptent, outre les établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, des associations de soins à domicile. Les plus nombreuses sont cependant les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé ou d'éducation à la santé dans différents domaines ; elles reposent alors le plus souvent sur le travail bénévole.
- § Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants sont les plus nombreuses dans le secteur « Opinion, expression, défense des droits et des intérêts » qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités et quelques associations professionnelles.
- § Le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, mais aussi les petites associations sans salarié de parents d'élèves et de petites associations locales de formation à des activités de type informatique, langue, couture...
- § Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au secteur sportif qui est composé essentiellement des clubs sportifs et des clubs omnisports, moins nombreux et de très grande taille.
- § Le secteur culturel inclut, outre des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centres de congrès. Le secteur compte aussi un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine culturel, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, musique, poésie, peinture, littérature, philatélie).
- § Le secteur de loisirs comprend d'un côté quelques équipements de type socioculturel, mais surtout de nombreuses petites associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, les amicales, de nombreux clubs de troisième âge, les nombreuses salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. Ce secteur compte aussi les associations de tourisme social, maisons, camps ou colonies de vacances, d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales, de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.
- § Le secteur de défense des intérêts économiques compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local). On trouve aussi dans ce secteur des associations de mise en commun ou de gestion d'activité marchandes mais aussi des associations pour le développement du commerce équitable ou de la consommation éthique.

La saisie de l'ensemble des questionnaires prévue dans un deuxième temps permettra de faire éclater certaines catégories d'activité et de distinguer par exemple l'éducation populaire et le tourisme social, des activités récréatives. La catégorie Education, formation, insertion apparaît elle aussi hétérogène et les activités seront distinguées lorsque l'ensemble des questionnaires pourront être saisis.

La comparaison de la répartition des associations par grand secteur d'activité en 1990 et 1999 — qui doit être appréciée dans le contexte global d'une augmentation du nombre d'associations — montre un accroissement relativement important des parts respectives des secteurs des loisirs et vie sociale et des associations d'opinion, d'expression, de défense des causes, des droits et des intérêts. La baisse de la part relative des associations humanitaire, sanitaires et sociales est allée de pair avec une stabilisation relative de leur nombre.

Tableau 8 Répartition par activité des associations en 1999 en pourcentage du total des associations.

	1990	1999
Action caritative et humanitaire	)	3,0
Action sociale	) 14,4	8,2
Santé	)	2,4
Culture	17,8	17,9
Sports	24,5	22,2
Loisirs et vie sociale	15,4	20,4
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	13,3	16,6
Education, formation, insertion	4,3	6,0
Défense des intérêts économiques et développement local	3,9	2,6
Autres	1,2	0,7
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

La projection des structures associatives selon l'existence d'emploi salarié et le secteur d'activité permet de disposer d'ordres de grandeur sur les effectifs associatifs.

Tableau 9 : Effectifs des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble	Taux d'association employeurs
Action caritative et humanitaire	24 000	2 800	26 800	10 %
Action sociale	52 500	19 000	71 500	27 %
Santé	16 000	4 700	20 700	23 %
Culture	132 000	25 000	157 000	16 %
Sports	158 000	37 500	195 500	19 %
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	158 000	22 000	180 000	12 %
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	135 000	10 000	145 000	7 %
Éducation, formation, insertion	38 000	15 500	53 500	29 %
Défense des intérêts économiques et développement local	17 000	6 500	23 500	28 %
Autres	4 500	2 000	6 500	31 %
Total	735 000	145 000	880 000	16 %

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Sur les 735 000 associations qui fonctionneraient uniquement à partir de travail bénévole, 158 000 sont actives dans les domaines du sport, 158 000 aussi dans le secteur des loisirs, 132 000 dans celui de la culture. Les associations de défense des droits arrivent juste après avec 135 000 associations sans salarié. Les associations employeurs sont présentes dans les secteurs du sport, de la culture, des loisirs et dans l'action sociale ou l'éducation.

Le secteur associatif français apparaît au total largement dominé par le nombre des associations de type sportif, culturel ou de loisirs, qui représentent à elles seules plus de 60 % du nombre total d'associations.

### C. L'âge des associations

La majorité des associations sont relativement jeunes : plus d'un tiers des associations se sont créées dans la dernière décennie. Quelques associations sont cependant très anciennes. (Il faut noter que les associations qui ont fonctionné de façon informelle avant la loi de 1901 ont fourni la date effective de leur début d'activité et non pas la date de leur enregistrement à la sous-préfecture, d'où une légère sur représentation des associations répertoriées en 1901). La comparaison des structures par âge des associations montre que la part des associations de moins de 10 ans a légèrement baissé. Ce vieillissement, très relatif car le secteur associatif reste très jeune dans son ensemble composé d'organisations jeunes., a plusieurs explications : le nombre d'associations créées annuellement reste élevé – de l'ordre de 60 000 actuellement, mais le taux de croissance des associations s'est nettement ralenti à partir des années 1990 ; une autre explication est liée à la viabilité plus grande des projets associatifs conçus plus récemment., comparativement aux associations créées en 1990<sup>11</sup>. Enfin, une part importante des créations récentes concerne des secteurs (culture par exemple) ou des types associatifs (associations sans salarié) ou l'espérance de vie des associations est en général peu élevée. Enfin, une part notable des associations récemment créées appartient à des types associatifs ou l'espérance de vie est en général inférieure à la moyenne (associations sans salarié, associations culturelles, jeunes créateurs...)

Tableau 10 Âge moyen associations

	Associations sans salarie	Association employeurs	Ensemble
1990	18,5	20,7	19,7
1999	22,5	25,2	23,4

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

<sup>11</sup> L'enquête que nous avons conduite sur les trajectoires associatives dans le Loiret avait par explme mis en évidence qu'1/10ème des associations créées en 1990 n'avait jamais débuté son activité.

Tableau 11 : Date de création selon le secteur d'activité (situation au 1/1/99)

	Avant 1901	1901/ 1930	1930/ 1960	1960/ 1970	1970/ 1980	1980/ 1990	Depuis 1990	Total
Action humanitaire	3,5	1,7	8,4	4,6	10,1	29,6	42,0	100
Action sociale	2,8	2,5	11,3	7,4	18,3	27,0	30,8	100
Santé	0,4	1,5	13,6	15,2	13,3	21,6	34,4	100
Culture	3,3	2,3	6,8	5,6	13,5	29,3	39,2	100
Sports	1,8	5,7	14,5	9,6	19,8	24,1	24,6	100
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	0,7	2,2	7,5	8,4	22,3	25,7	33,2	100
Opinion, exp., défense des droits et des intérêts	1,7	8,0	17,2	6,8	14,2	19,9	32,2	100
Éduc, formation, insertion	0,7	0,4	7,2	4,0	12,2	32,0	43,6	100
Défense d'int. éco et dév. local	0,4	5,8	9,8	5,0	14,3	19,2	45,6	100
Autres	-	1,3	5,2	6,0	10,8	38,8	38,0	100
Ensemble	1,8	4,0	11,0	7,5	17,0	25,3	33,4	100

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

#### D. La perception par les associations de leur utilité sociale

L'enquête a permis de cerner la perception que les associations ont de leur propre utilité sociale et notamment la place qu'elles accordent à la solidarité, par rapport à des utilités sociales connexes. Les associations pouvaient choisir entre les critères suivants :

- § développer des actions de solidarité
- § créer du lien social
- § développer des comportements citoyens, s'engager

Elles avaient aussi la possibilité de s'exprimer en clair sur d'autres critères d'utilité social susceptibles de mieux caractériser leur projet.

17 % des associations ont cité la solidarité au premier rang de leur utilité sociale mais une association sur quatre estime que son activité contient une dimension de solidarité. Les associations qui ont estimé que la solidarité caractérisait leur action en premier lieu appartiennent à tous les secteurs d'activité à l'exception des secteurs sportifs et culturels qui paraissent réticents à aborder leur activité sous l'angle de la solidarité ; même le secteur de la défense des intérêts économiques, qui compte par exemple un certain nombre d'associations pour la consommation éthique ou le commerce équitable, développe des actions de solidarité. L'analyse de l'utilité sociale évaluée par les associations met en évidence l'importance de la fonction de lien social remplie par les associations : plus de la moitié des associations ont cité cette fonction au premier rang. L'acceptation de la notion de lien social par les associations est large, et si elle exprime de manière importante l'aspect convivial des activités de pratique sportives, récréatives ou culturelles, elle est présente dans tous les secteurs d'activité, et notamment dans les associations militantes où elle exprime aussi les liens dans l'action auprès des pouvoirs publics ; elle est ainsi souvent citée au premier rang de l'utilité sociale des associations militantes. L'analyse croisée des réponses de premier rang et des réponses de second rang montre cependant que les deux fonctions de solidarité et de lien social vont souvent de pair.

La catégorie "autres" est intéressante car elle concerne assez souvent des associations qui n'ont pas souhaité entrer dans la logique proposée de repérage de l'utilité sociale, notamment dans les domaines sportifs et culturels ou elles ont assez souvent réaffirmé leur volonté de s'associer dans le seul but de pratiquer une activité.

Tableau n° 12 Utilité sociale selon le secteur d'activité (réponses de rang 1)

	Lien social	Citoyenneté, l'engagement	Solidarité	Autre	Total
Action caritative et humanitaire	10,7	11,8	71,8	5,7	100
Action sociale	40,0	11,5	41,3	7,2	100
Santé	31,9	7,1	50,1	10,9	100
Culture	63,6	7,5	3,7	25,2	100
Sports	64,9	11,3	5,8	18,0	100
Loisirs et sociabilité	74,1	5,5	12,5	7,9	100
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	37,1	29,7	20,8	12,4	100
Éducation, formation, Insertion	42,0	17,3	23,2	17,5	100
Défense des intérêts économiques et développement local	40,3	11,8	14,9	22,1	100
Autres	38,2	11,8	23,6	26,4	100
Total	55,2	13,1	16,8	14,9	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

#### E. L'appartenance à des réseaux

60 % des associations appartiennent à des réseaux, formels ou informels. Les formes les plus fréquentes des réseaux sont les fédérations ou les unions d'associations organisées sur tout le territoire : elles regroupent 43 % du nombre total d'associations, soit près de 380 000 associations. L'appartenance à des fédérations ou à des unions d'associations influence l'espérance de vie, la taille, l'accès aux ressources publiques et plus généralement l'organisation des ressources des associations : les associations appartenant à des réseaux ont, à activité comparable, des budgets nettement plus élevés, des financements publics très largement supérieurs (en moyenne 2,5 fois supérieurs) à celles qui fonctionnent de manière spontanée ou isolée. Le premier motif avancé pour expliquer l'appartenance à des réseaux quelle qu'en soit leur forme est l'échange d'information, la circulation d'idées, l'échange d'expériences : 60 % des associations ont placé ces critères au premier rang pour expliquer les fonctions attendues de l'appartenance à des réseaux, et ce l'importance de ce classement se retrouve quel que soit le type d'association. D'autres fonctions sont citées — mise en commun de moyens, coordination d'expressions ou d'actions auprès des pouvoirs publics, partage de marchés ou d'activités bénéficiant de financement, soutien ou montage de projets communs, apparaissent nettement moins importantes et peuvent varier d'un type d'association à l'autre.

40 % des associations – soit environ 350 000 associations – n'appartiennent cependant à aucune forme de réseau et fonctionnent de manière isolée sur le territoire. L'adhésion à un réseau augmente sensiblement avec l'âge des associations, mais la tendance forte des jeunes associations créées est de fonctionner et d'agir hors de réseaux ; les petites associations sans salarié, et de façon générale les associations culturelles fonctionnent de façon fréquente indépendamment des réseaux ; les associations sans réseaux se retrouvent également assez souvent dans le secteur des loisirs (notamment les nombreuses salles des fêtes ou petites amicales de quartier) ou de la défense de droits (associations d'habitants, de défense du cadre de vie, de quartiers...)

Tableau 13 Taux d'appartenance à un réseau selon la date de créa

	un ou plusieurs réseaux	aucun réseau	Ensemble
Moins de 1901	73,1	26,9	100,0
de 1901 à moins de 1930	82,0	18,0	100,0
de 1930 à moins de 1960	77,9	22,1	100,0
de 1960 à moins de 1970	74,7	25,3	100,0
de 1970 à moins de 1980	64,8	35,2	100,0
de 1980 à moins de 1990	57,3	42,7	100,0
après 1990	44,1	55,9	100,0
TOTAL	59,0	41,0	100,0

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 14 Fréquence de l'appartenance à un réseau

	Associations sans salarié	Associations employeurs	TOTAL	Nombre d'associations
Pas à un réseau	42,4	31,1	40,5	356 000
App. à un ou plusieurs réseau	57,6	68,9	59,5	524 000
TOTAL	100,0	100,0	100,0	880 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 15 Niveaux de l'appartenance à des réseaux des associations appartenant à un réseau

	Associations sans salarié	Associations employeurs	TOTAL
Non réponse	8,9	7,2	8,1
locaux	20,4	25,6	23,0
européens	4,4	5,5	5,0
nationaux	57,6	55,6	56,6
internationaux	8,7	6,1	7,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Les réseaux de type plate – forme souvent créés à l'initiative des pouvoirs publics pour rationaliser l'octroi de financements publics sont encore peu nombreux mais se développent ; actuellement, ils concernent surtout les grandes associations, et particulièrement les centres de formation et les grandes associations culturelles, qui se trouvent par ailleurs dans des réseaux qui associent, outre des partenaires associatifs des partenaires commerciaux

Tableau 16 Modalités des réseaux (en % du nombre d'associations appartenant à un réseau)

	Associations sans salarié	Associations employeurs	TOTAL
Non réponse	4,3	5,0	4,8
Fédérations ou unions d'association	66,5	77,2	75,0
"Réseau de type "" plate-forme "" initiée par les pouvoirs publics	2,1	0,7	1,0
Autres réseaux ayant une structure juridique	12,4	9,1	9,8
Réseau informel (collectif, coordination...)	14,8	8,0	9,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

### III. LES RESSOURCES BUDGETAIRES DES ASSOCIATIONS

Cette partie est consacrée à l'analyse des seules ressources budgétaires des associations.

#### A. Le poids économique des associations

Le tableau suivant donne une indication relative à l'importance des budgets moyen associatifs selon l'existence d'emploi salarié et le secteur d'activité. L'analyse des budgets moyens selon l'existence d'emploi salarié et le secteur d'activité montre que les associations employeurs des secteurs de la santé, de l'action sociale et de l'éducation ont les budgets moyens les plus élevés.

Tableau 17 Budget moyen en francs selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Moyenne pondérée
Action humanitaire	76 140	2 224 481	299 228
Action sociale	45 123	4 698 492	1 328 644
Santé	88 740	5 783 116	1 445 325
Culture	47 650	1 094 118	204 314
Sports	72 934	668 193	164 078
Loisirs,	50 988	1 228 880	179 921
Opinion, expression, défense des causes, des droits et des intérêts	20 788	817 347	72 323
Education, formation, insertion	30 177	3 096 801	968 544
Services économiques et développement local	99 464	1 955 920	603 746
Autres	40 971	1 296 383	427 064
Ensemble	50 505	1 870 961	350 495

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

L'évolution sur 9 ans des budgets moyens selon l'existence d'emploi salarié dans l'association montre une baisse en valeur absolue des budgets des associations sans salarié et une augmentation des budgets moyens des associations employeurs. Le ratio budget des associations employeurs/budget des associations sans salarié s'est considérablement accru en 9 ans en passant de 28 à 37.

Tableau 18 Evolution des budgets moyens par association selon l'existence d'emploi salarié

	1990	1999
Associations sans salarié	59 000	50 500
Associations employeurs	1 675 000	1 870 961
Ensemble	321 900	350 495

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

L'extrapolation des résultats moyens tirés de l'analyse de l'échantillon redressé sur la base des hypothèses formulées dans la partie méthodologique permet d'estimer le financement total du secteur associatif à près de 308 milliards de francs.

Les ressources privées représentent 46 % des ressources budgétaires du secteur associatif. Les cotisations de membres très fréquentes constituent souvent la ressource unique de nombreuses

associations ; elles alimentent au total 10 % du budget cumulé du secteur associatif ; ce chiffre élevé provient des adhérents personnes physiques, comme c'est le cas le plus souvent, mais aussi de personnes morales. La cotisation englobe de manière assez fréquente des participations forfaitaires au service rendu par exemple dans les petites associations culturelles, sportives ou de loisirs, elle peut aussi constituer une ressource de soutien du projet associatif qui relève d'une logique du don, par exemple dans les secteurs de l'action humanitaire ou de la défense des causes ou des minorités. Les dons des particuliers enregistrés comme tels dans les budgets associatifs, sont aussi relativement fréquents puisqu'ils concernent 19 % des associations, mais avec 1,4 % du budget Total du secteur associatif leur poids est faible dans l'ensemble des ressources. Le mécénat, qui comprend les financements en provenance des entreprises et les dons des particuliers collectés par les fondations, concerne 9 % des associations et représente 3,8 % du budget Total du secteur associatif. Les recettes d'activité ont des natures très différentes : elles peuvent englober la vente de services associatifs à un prix de marché, la participation forfaitaire à des services rendus, la vente de services à des prix différenciés tenant compte d'un certain nombre de critères, les produits des fêtes et des manifestations, les revenus des placements ; au total, elles constituent la seconde ressource des associations et alimentent 30,8 % des budgets associatifs (Tableau n°).

Tableau n° 19 Ressources budgétaire du secteur associatif

	du budget total	Milliards de francs
Ressources privées	46,3	142,9
Cotisations	9,9	30,5
Dons	1,4	4,3
Mécénat	3,8	11,6
Recettes d'activité	31,2	96,5
Ressources publiques	53,7	165,5
Communes	15,2	47,0
Département	9,3	28,7
Région	2,9	9,0
État	15,0	45,8
Financements européens	1,2	3,7
Organismes sociaux	8,6	26,6
Autres financements publics	1,5	2,7
Ensemble des ressources	100	308,4

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Les financements publics alimentent à hauteur de 54 % les budgets associatifs. Les communes et l'État ont financé les budgets associatifs à hauteur de 15 % chacun ; les départements et les organismes sociaux ont contribué à hauteur de 8 % chacun. Les régions et l'Europe ont alimenté les budgets associatifs d'une manière plus marginale : leurs financements représentent respectivement 3 % et 1 % du budget du secteur associatif. Au-delà de l'approche globale et quantitative, l'analyse révèle une véritable spécialisation des financements publics (Tableau n°) L'évolution des ressources budgétaires

La comparaison des données tirées de la dernière enquête avec les résultats tirés de l'enquête de 1990 permet de repérer quelques évolutions d'ensemble du secteur concernant l'évolution des budgets associatifs sur la décennie.

## B. Les ressources budgétaires selon les caractéristiques des associations

## 1. Selon l'existence d'emploi salarié

79 % des associations fonctionnent avec des ressources privées majoritaires dans leur budget. La structure des ressources est différente selon que les associations em-ploient ou non du personnel salarié. Dans les associations sans salarié, les ressources sont majoritairement privées ; les cotisations constituent 1/4 des ressources tandis que les financements publics apparaissent relativement, et comparativement aux associations employeurs, peu élevés. Les recettes d'activité qui constituent la ressource la plus importante des associations sans salarié proviennent pour l'essentiel de produits de manifestations (fêtes, kermesse, tombolas) et de participation des usagers au service rendu dans une moindre mesure. Elles changent de nature dans les associations employeurs ou elles sont davantage constituées par des ventes de services.

La part des cotisations dans le budget total décroît au fur et à mesure de l'augmentation de la taille de l'association : les cotisations qui représentent près de 60 % du budget des petites associations, ne représentent plus que 5 % de celui des associations ayant un budget annuel supérieur à 5 000 000 francs. À l'inverse, la part des financements publics augmente régulièrement avec la taille de l'association et atteint plus de 60 % du budget des grandes associations.

Les recettes d'activité suivent en partie la même évolution avec une croissance régulière et importante de leur part quand le budget augmente ; néanmoins au-delà de 5 000 000 de francs de budget leur part décroît car en général, il s'agit d'établissements sociaux financés par des organismes de Sécurité Sociale.

Les dons des particuliers sont relativement stables dans les budgets des associations (entre 3 et 5 %) jusqu'au seuil de budget de 1 000 000 F où leur part dans le total décline sensiblement.

Tableau n° 20 Structure des ressources budgétaires selon l'existence ou non d'emploi salarié dans l'association en francs courants

	Associations sans salarié	Associations employeurs
Ressources privées, dont	75,3	42,4
Cotisations	24,1	8,0
Dons	5,6	0,8
Mécénat	4,8	3,6
Recettes d'activité	40,8	30,0
Ressources publiques	23,7	57,6
Ensemble des ressources en %	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

## 2. Selon la taille de l'association

Les cotisations sont une ressource très importante pour le secteur sportif où elles représentent 30 % des ressources, et pour les associations de défense des intérêts économiques, qui rassemblent de façon non négligeable des associés personnes morales ; elles sont également élevées mais dans une moindre mesure pour les secteurs de la défense des droits et des loisirs.

Les ressources tirées des dons directs des particuliers et du mécénat, qui inclut les dons des particuliers collectés par les fondations et les dons en provenance des entreprises, sont aussi importantes pour le secteur de l'action caritative et humanitaire, et celui de l'éducation. Le mécénat apparaît au total davantage présent sur la diversité des secteurs associatifs que les dons collectés directement auprès des particuliers. Dons et mécénat soutiennent ensemble le cinquième des budgets de l'action humanitaire. Ces ressources sont également importantes dans le budget des associations d'opinion, de défense des droits et des causes ; le poids des dons apparaît négligeable ailleurs.

Les recettes d'activité sont importantes pour tous les secteurs d'activité, même si leur poids est moindre pour l'action sociale et l'action humanitaire.

Au total, hormis les secteurs de l'action sociale, de la culture, et de l'éducation, les associations des autres secteurs d'activité présentent une structure de ressources qui montre la prédominance des financements privés.

Tableau n° 21 Structure des ressources budgétaires selon la taille du budget de fonctionnement

	< 100 KF	100 à 500 KF	500 à 1K KF	> 1 000 KF	Ensemble
Ressources privées	73	64	57	42	46,3
Cotisations	37	25	15	7	9,9
Dons des particuliers	4	4	4	1	1,4
Mécénat	6	4	6	4	3,8
Recettes d'activité	26	31	32	30	31,2
Ressources publiques	27	36	43	58	53,7
Ensemble des ressources	100	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

### 3. Selon le secteur d'activité

Tableau 22 Structure des ressources budgétaires selon le secteur d'activité (%)

	Action hum.	Action sociale	santé	Culture	Sports	Loisirs	Déf ; droits	Educ. Formation insertion	Déf. Int éco	Autre	Total
Ress. privées	53,6	28,2	51,6	42,1	63,1	54,7	70,2	47,8	65,4	51,0	46,3
Cot.	4,7	3,1	4,6	7,3	30,1	14,5	20,3	2,1	27,1	5,6	9,9
Dons	13,9	0,7	1,8	1,0	1,1	0,7	5,9	0,4	0,3	2,6	1,4
Mécénat	9,3	2,5	3,5	3,9	4,8	1,1	2,5	7,6	0,9	0,7	3,8
Recettes d'activité	25,6	22,0	41,7	30,0	29,4	38,4	41,6	37,7	37,1	42,2	31,2
Ress. Publ.	46,4	71,8	48,4	57,9	36,9	45,3	29,8	52,2	34,6	49,0	53,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

### C. L'évolution des budgets associatifs

L'examen de l'évolution des financements durant la décennie montre une stabilisation des financements privés durant la période et un engagement croissant de toutes les collectivités publiques : communes, départements, régions et Etat ont augmenté leurs financements en direction des associations

Tableau 23 Evolution du montant des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999 en milliards de francs courants

	1990 Milliards de francs	1999 Milliards de francs
Ressources privées	127,4	142,9
Cotisations	28,5	30,5
Dons	2,7	4,3
Mécénat	2,8	11,6
Recettes d'activité	93,4	96,5
Ressources publiques	107,4	165,5
Ensemble des ressources	234,8	308,4

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 24 Evolution des structures des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999

	1990 % du budget Total	1999 % budget total
Ressources privées	55,9 %	46,3 %
Cotisations	12,1 %	9,9 %
Dons	0,8 %	1,4 %
Mécénat	2,8 %	3,8 %
Recettes d'activité	39,8 %	31,2 %
Ressources publiques	44,1 %	53,7 %
Ensemble des ressources	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

#### IV. DES FINANCEMENTS PUBLICS TRES CONCENTRES

##### A. Une baisse de la politique de présence des collectivités publiques au profit d'un développement des actions en partenariat

Plus de 570 000 associations ont noué une relation financière avec une collectivité publique, le plus souvent la commune. Cette relation fréquente, déjà mise en évidence dans de nombreux travaux, reste souvent symbolique et exprime les relations de convivialité qui s'établissent entre communes et associations. Les communes ont toutefois baissé leur politique de « présence » auprès des associations, comme en témoigne la forte diminution de la fréquence des relations financières auprès des associations sans salarié qui est passée en 10 ans de 69 % d'associations financées par les communes à 58, % en 1999 Il en va de même pour le conseil général qui a tendance à resserrer le nombre des associations avec lesquelles il entretient des relations financières. L'État et les régions ont tendance au contraire à renforcer leur partenariat avec les associations employeurs uniquement, c'est-à-dire avec les associations qui gèrent des services ou des équipements : l'État est désormais en relation avec une association sur deux. Les régions, qui apparaissent en contact avec peu d'associations puisque la fréquence de leurs relations financières avec les associations est de 5 % est en contact avec 17 % des associations employeurs..

Tableau 25 Evolution de la fréquence des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations selon l'existence d'emploi salarié dans l'association

	1990			1999		
	Ass. Sans salarié	Ass. Empl.	Ensem	Ass. Sans salarié	Ass. Employ.	Ensemble
Commune	68,6	77,4	70,0	58,4	74,9	64,7
Département	17,3	47,4	22,9	12,4	42,5	17,2
Région	4,2	13,3	5,5	2,7	16,9	5,0
État	8,8	39,8	13,8	7,4	47,4	13,7
Ensemble						

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Globalement, pour l'ensemble du secteur associatif, les financements publics ont augmenté de 54 % entre les deux périodes. Le tableau suivant montre que la baisse de la politique de présence des collectivités publiques auprès des petites associations sans salarié est allée de pair avec une baisse des masses de financement public en direction des associations sans salarié tandis que les financements en direction des associations employeurs, et notamment ceux de l'État et des régions, se sont considérablement accrus.

Tableau 26 Evolution des masses de financement public (hors SS) entre les deux périodes selon l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Commune	13,1	37,6	36,2
Département	-21,5	42,9	41,9
Région	-29,3	69,9	65,9
État	-29,5	59,1	58,4
Ensemble			

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

## B. Une concentration des masses de financement public

Le constat de concentration des financements publics n'est une nouveauté ; l'enquête précédente avait déjà permis de d'apprécier et de mesurer le niveau de concentration des financements publics selon différents critères. L'enquête qui vient d'être conduite permet de constater que non seulement les financements publics sont restés très concentrés, mais que le processus de concentration des financements publics se poursuit.

Le tableau n° 5 confirme la concentration des budgets associatifs et des financements publics auprès de quelques associations de grande taille : 80 % des associations, soit 684 000 associations, gèrent un budget annuel inférieur à 100 KF, réalisent 4 % du budget Total du secteur associatif et perçoivent 2 % des financements publics. A l'opposé, Un peu moins de 50 000 associations ont réalisé plus de 4/5<sup>ème</sup> du budget total du secteur et près 89 % des financements publics, A. Des ressources privées pour la majorité des associations

### 1. La part des quelques associations de grande taille

L'essentiel des financements publics (88 %) s'est concentré auprès des quelques 46 000 associations qui gèrent un budget annuel supérieur à 1million de francs.

Tableau n° 27 Concentration des budgets et des financements publics selon la taille du budget annuel de fonctionnement des associations

Budget annuel de fonctionnement l'association	Nombre d'associations	Budget total	Financements publics
Moins de 100 KF	77	4,4	1,1
De 100 à 500 KF	14	8,3	3,7
De 500 à 1 000 KF	3	5,6	3,8
> 1 000 KF	6	81,7	91,4
Ensemble	100	100	100,0

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

### 2. Le poids prédominant du secteur sanitaire et social

Les associations sanitaires et sociales représentent ensemble environ 90 000 associations, mais avec 11 % du nombre total d'associations, elles sont relativement minoritaires dans le tissu

associatif. Elles gèrent cependant des budgets élevés et réalisent au total 38 % du budget du secteur associatif et concentrent 49 % des financements publics. Les associations sportives sont de loin les plus nombreuses dans le paysage associatif avec près de 195 000 clubs sportifs ; leur poids économique et leur accès aux ressources publiques apparaissent relativement limités, compte tenu de leur nombre, mais l'approche budgétaire des ressources sous-estime le poids économique réel du secteur et l'apport des collectivités publiques et notamment les communes qui prennent directement en charge les coûts humains et matériels des installations sportives. Les nombreuses — près de 145 000 — associations d'opinion, d'expression, de défense des causes, des droits, des intérêts souvent militantes réalisent un budget relativement négligeable dans l'ensemble du secteur associatif (4 % du budget total) et paraissent sensiblement exclues du champ des financements publics.

Le poids des différents secteurs dans la répartition des ressources, notamment publiques est resté comparable sur la décennie.

Les financements publics sont très liés aux domaines de compétence de chaque collectivité. Les communes développent les politiques de financement des associations les plus diversifiées. Elles sont le seul acteur public à avoir à la fois une politique de présence auprès de leur secteur associatif et une action de financement ciblée : elles sont le partenaire quasi-exclusif des petites associations, elles financent les associations de tous les secteurs d'activité en privilégiant toutefois les associations sportives, culturelles et de loisirs (Les importantes actions sociales qu'elles développent le sont essentiellement en gestion directe par les services communaux)... Le conseil général, qui a en charge l'application de la politique sociale, dirige la plus grande part de son financement vers les associations d'action sociale de grande taille ; il contribue en outre, mais de manière limitée, à l'animation de la vie sportive, culturelle et sociale dans les départements ruraux. Les régions et l'Europe réservent leurs financements aux secteurs de l'éducation et de la formation. Les organismes sociaux ne financent quasiment que les associations sanitaires et sociales de grande dimension.

Tableau n° 28 Secteurs d'activité et concentration des ressources et des financements publics (y compris les financements en provenance des organismes de Sécurité sociale

	% du nombre d'associations	% budget total	% financ. publics
Action humanitaire	3,0	3	2
Action sociale	8,2	31	40
Santé	2,4	10	9
Culture	17,9	10	12
Sports	22,2	10	8
Loisirs, éduc. pop, touris. social	20,4	10	10
Opinion, expression, défense des causes, des droits, des intérêts	16,6	3	2
Éducation, formation, Insertion	6,0	17	14
Défense d'int. économiques et dév. loc.	2,6	5	3
Autres	0,7	1	1
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 29 Répartition des financements publics des communes, des départements, des régions et de l'Etat selon les secteurs d'activité en 1999

	Communes	Départemen t	Région	État	UE
Action caritative et humanitaire	0,8	0,5	0,7	7,5	0,6
Action sociale	16,2	64,1	33,1	36,2	12,6
Santé	5,7	1,7	0,3	4,4	0,1
Culture	23,7	7,4	12,2	10,8	1,8
Sports	20,8	5,5	2,4	3,1	0,2
Loisirs et sociabilité	18,3	3,6	2,9	7,1	2,4
Opinion, expression, défense des dr	1,9	1,3	1,1	3,3	1,7
Education, formation, Insertion	7,0	10,4	41,9	25,1	71,2
Défense d'int. économiques et dév. loc.	3,7	5,0	3,7	2,1	9,1
Autres	1,9	0,4	1,7	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

### 3. L'accès difficile des jeunes associations aux financements publics

L'âge a une incidence sur la taille des associations et sur l'importance des financements publics à un double niveau : par une variable indirecte, l'activité rendue, qui conditionne en grande partie l'importance de l'accès aux financements publics et par les habitudes de partenariat qui ont pu s'établir au cours du temps entre puissance publique et associations. Les vagues successives de créations d'associations interviennent dans des secteurs d'activité qui correspondent souvent à des besoins datés qui ont été pris en compte à l'époque. La décennie 60-70 a vu par exemple la création de grandes associations sociales aux budgets élevés appuyés sur des financements publics prédominants en provenance des organismes sociaux, de l'État et des départements. Les associations créées dans cette décennie, qui ne représentent que 8 % du nombre d'associations, réalisent le quart du budget cumulé du secteur associatif et recueillent 30 % des financements publics. D'une façon générale, le socle des financements publics est reconduit auprès des associations qui vivent avec ces financements, et l'évolution des financements en direction des associations pour lesquelles il constitue une aide, mais qui mobilisent par ailleurs d'autres ressources s'effectue de manière marginale, ponctuelle, limitée.

L'examen détaillé des financements publics octroyés aux associations créées depuis 1990 montre que les financements publics ont soutenu les associations dont les projets correspondent à des préoccupations précises des pouvoirs publics : les questions liées au chômage et aux problèmes des banlieues. Les associations récentes qui ont pu bénéficier de financements publics conséquents sont celles qui ont orienté leur action en direction des chômeurs, qu'il s'agisse de l'accueil d'urgence, de l'aide ou de l'insertion, celles qui ont développé des actions en direction des jeunes, particulièrement des adolescents, et en direction des populations d'étrangers.

Les très récentes associations créées ont en général un accès encore plus difficile aux réseaux de financements publics : elles représentent 17 % des associations en activité à la date de l'enquête et ont perçu 6 % du montant total des financements publics (Tableau n°).

Tableau n° 30 Date de création et concentration des ressources et des financements publics (%)

	% du nombre d'associations	% du budget total	% des financements publics
Avant 1901	1,8	2,7	3,2
de 1901 à 1929	4,0	1,9	1,0
de 1931 à 1960	11,0	18,6	14,1
de 1961 à 1970	7,6	25,6	29,7
de 1971 à 1980	17,0	17,2	19,2
de 1981 à 1990	25,2	16,9	14,2
de 1991 à 1995	15,9	11,8	12,6
Depuis 1995	17,4	5,3	5,8
Ensemble	100	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Le tableau suivant montre que la concentration des financements publics auprès des associations qui vivent avec des financements publics majoritaires s'est accélérée au cours de la dernière décennie.

Tableau 31 Répartition des masses de financements publics selon le taux de financement public dans le budget

Part des financements. publics dans le budget de l'association	1990	1999
0	0,0	0,0
moins de 25 %	8,8	5,0
de 25 à 50 %	16,1	12,0
de 50 à 75 %	29,6	35,1
plus de 75 %	45,4	47,9
Ensemble	100	100

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

### C. L'affirmation de la contractualisation des relations entre pouvoirs publics et associations

Hormis le financement des organismes de sécurité sociale, qui est souvent original dans sa logique et ses modalités, et qui devrait être abordé de manière plus précise, les autres financements publics en provenance des collectivités territoriales peuvent participer de plusieurs logiques. L'enquête a tenté de distinguer, dans ce premier essai de repérage des logiques de financements publics, 2 formes de financements très différents : les financements relevant d'une logique de subvention et ceux qui relèvent d'une logique d'achats de prestations par la puissance publique.

La logique de subvention ne concerne qu'une partie des financements d'origine publique : d'une manière générale, les petites associations reçoivent des subventions de soutien à leur activité ou de fonctionnement sans contrepartie. Les financements publics peuvent relever d'une logique d'achats de prestations dans lesquels les associations ont pu se trouver en concurrence avec des entreprises du secteur marchand.

Les financements publics qui ont donné lieu à des contrats de prestations entre puissance publique et association concernent 10 % du nombre total d'associations et représentent 40 % des financements publics hors financements en provenance des organismes sociaux ; les associations concernées par les contrats de prestations sont de taille importante ou moyenne, déjà bénéficiaires de subventions publiques, notamment en provenance de l'État, ou des conseils généraux ; les contrats concernent toutes les activités, mais plus souvent les établissements sociaux et les grandes associations d'action sociale, les centres de formation, les associations de

jeunesse et d'éducation populaire, les associations culturelles dans certains domaines l'organisation de spectacles par exemple. La part des contrats dans l'ensemble des financements publics croit significativement avec la jeunesse des associations, ce qui montre que les financements publics contractualisés ont tendance à prendre le pas sur la logique de subvention..

Ce mouvement va vraisemblablement s'affirmer encore plus avec l'application de la circulaire fiscale qui attribue des régimes fiscaux différents aux deux natures de financements publics.

Tableau 32: Répartition des masses de financements publics selon leur logique (hors organismes de Sécurité Sociale)

	Associations Sans salarié	Associations employeurs	Ensemble
Subventions	79 %	57 %	61 %
Conventions ou contrats de prestations de service	21 %	43 %	39 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %
Financements publics hors SS en Mds de francs	15,8 Mds	123,0 Mds	138,9 Mds

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

## V. L'EMPLOI SALARIE ET LE TRAVAIL BENEVOLE DANS LES ASSOCIATIONS

Les associations utilisent différentes formes d'emploi pour mener à bien leur projet : elles ont employé directement environ 1 650 000 personnes, rémunérées sur leur budget et représentant, compte tenu de l'importance du travail à temps partiel dans les associations, environ 907 000 emplois en équivalent plein temps. Les associations bénéficient en outre d'emplois mis à disposition par d'autres organismes principalement publics : au total, ce sont près de 127 000 emplois mis à disposition des associations. L'enquête a permis de proposer quelques éléments de mesure du travail bénévole dans les associations et a estimé celui-ci à 716 000 emplois en équivalent plein temps.

### A. L'emploi salarié

La plupart des associations – estimée dans notre travail à 84 % du nombre total d'associations – n'utilisent pas d'emploi salarié, et la majorité des établissements employeurs n'occupent qu'une ou deux personnes ; quelques associations occupent un grand nombre de salariés. Les secteurs de la santé et de l'action sociale constituent les plus grosses structures en termes d'emploi salarié ; ils occupent ensemble environ 420 000 emplois salariés en ETP, soit 41 % des effectifs salariés du secteur associatif. Les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion occupent ensemble 165 000 emplois rémunérés directement par les associations. Les associations des secteurs de l'opinion, de la défense des droits et des causes, bien que nombreuses, n'occupent que 3 % des effectifs salariés associatifs.

L'enquête confirme l'importance de l'emploi précaire dans les associations : sur 1 650 000 emplois occupés dans les associations, le nombre d'emplois stables, appréciés à partir du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI), peut être estimé à environ 1 000 000 ; l'emploi précaire, mesuré à partir du nombre de contrats à durée déterminée ou de vacataires en activité au moment de l'enquête, est de l'ordre de 650 000 : on peut donc estimer que l'emploi précaire représente environ 40 % de l'emploi salarié rémunéré sur les budgets associatifs. ce chiffre est considérable. Le secteur des associations d'éducation, de formation et d'insertion a le pourcentage d'emplois précaires le plus élevé (60 % des emplois du secteur sont précaires) en raison principalement du nombre d'emplois précaires que comptent les associations d'insertion, compte tenu de leur nature ; les associations culturelles et humanitaires comptent aussi une proportion élevée d'emplois précaires (50 % de l'emploi total du secteur). Les secteurs de la santé et de l'action sociale, financés par les organismes sociaux, les conseils généraux et l'État, le plus souvent avec des contrats formalisés, comptent de loin les emplois les plus stables.

Le secteur associatif bénéficie de nombreuses aides à l'emploi : au total, 48 % des associations employeurs ont déclaré avoir bénéficié des aides à l'emploi ; celles-ci ont concerné au total près de 90 000 emplois et ont pour l'essentiel bénéficié aux grandes associations, et non pas, comme on pouvait s'y attendre, à la création du premier emploi (Tableau n° 10). Les associations d'insertion et d'action sociale ont été les premières bénéficiaires des aides à l'emploi.

Le travail salarié mis à disposition des associations est une ressource importante : rare dans les associations qui ne fonctionnent qu'avec du travail bénévole, il apparaît encore fréquent dans les associations employeurs : 17 % des associations employeurs en bénéficient ; elles étaient 32 % lors de l'enquête de 1990. Le travail mis à disposition concerne tous les secteurs d'activité mais il est concentré sur certains secteurs d'activité : à hauteur d'1/3 dans les établissements d'éducation, pour 19 % dans le secteur des loisirs et en particulier l'éducation populaire, pour 14 % dans les associations sportives.

Tableau n° 33 Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité

	Nombre d'emplois EPT	% d'emplois salariés	CDI	CDD	Trav. mis à disp.
Action humanitaire	17 000	1,4	1,1	0,3	0,6
Action sociale	316 000	30,2	38,5	13,4	12,6
Santé	108 000	9,4	14,6	2,8	1,4
Culture	82 000	9,1	6,9	15,8	12,5
Sports	65 000	11,3	10,1	6,3	13,6
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	83 000	14,7	9,0	18,6	19,6
Opinion, exp., défense des droits	26 000	3,4	2,5	4,1	2,9
Educ., formation, insertion	165 000	15,8	10,7	36,6	34,0
Déf. des intérêts éco. dév. local	35 000	4,1	5,5	1,7	2,6
Autres	10 000	0,6	0,5	0,5	0,5
Ensemble	907 000	100	100	100	100
Nombre Ensemble d'emplois	-	-	1 000 000	650 000	127 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

## B. Le travail bénévole

Le travail bénévole est largement répandu dans les associations. Quelle que soit leur taille, leur activité, leur aire d'intervention, leur âge, leurs ressources, les associations ont recours au travail bénévole. Le nombre moyen de bénévoles est de 18 bénévoles par association. Les bénévoles assurent en moyenne 8 heures de travail mensuel par association, mais cette moyenne recouvre d'importantes dispersions : 1/4 des associations bénéficient de moins de 5 bénévoles tandis qu'à l'opposé 10 % des associations utilisent le travail de plus de 40 bénévoles. Le secteur sportif a bénéficié de près du tiers du volume de travail bénévole dans le secteur associatif. La majeure partie du travail bénévole a bénéficié aux associations qui ne fonctionnent que grâce au travail bénévole, mais 20 % du travail bénévole – représentant l'activité d'environ 2 000 000 bénévoles s'est effectué au sein d'associations utilisant les professionnels.

Tableau 34 Répartition du travail bénévole

	Nombre de bénévoles en EPT	%
Action humanitaire	38 700	5,4
Action sociale	93 900	13,1
Santé	30 300	4,2
Culture	96 900	13,5
Sports	200 900	28,1
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	114 800	16,0
Opinion, exp., défense des droits	77 400	10,8
Educ., formation, insertion	45 600	6,4
Déf. des intérêts éco. dév. local	12 700	1,8
Autres	4 800	0,7
<b>Total</b>	<b>716 000</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 35 Volume de travail bénévole annuel

	Nombre de bénévoles	Nombre annuel d'heure de travail bénévole par association	Nombre total d'emplois bénévoles en EPT	%
Sans salarié	24	2414	508 400	71
Employeurs	15	1129	207 600	29
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>1340</b>	<b>716 000</b>	<b>100</b>

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

Tableau 36 Répartition du travail bénévole selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié		Associations employeurs	
	%	nbre emplois bénév. EPT	%	nbre emplois bénév. EPT
Action humanitaire	7,1	35 900	1,4	2 900
Action sociale	11,4	58 100	17,2	35 800
Santé	4,5	23 000	3,5	7 300
Culture	14,9	75 600	10,3	21 300
Sports	26,8	136 200	31,2	64 700
Loisirs, éduc. pop., Tourisme social	16,5	83 800	14,9	31 000
Opinion, exp., défense des droits	11,4	58 200	9,3	19 200
Educ., formation, insertion	5,2	26 600	9,2	19 000
Déf. des intérêts éco. Développement. local	1,7	8 800	1,9	3 900
Autres	0,4	2 200	1,2	2 500
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>508 400</b>	<b>100,0</b>	<b>207 600</b>

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

## VI. LOGIQUES D'ACTION ET ORGANISATION DES RESSOURCES (EN COLLABORATION AVEC MONIQUE LE GUEN).

Une des difficultés de l'analyse des fonctionnements associatifs tient à leur hétérogénéité marquée. L'analyse par secteur d'activité est incontournable car le découpage par secteurs d'activité tient compte des découpages administratifs et fonctionnels ; il permet de dégager des logiques associatives spécifiques mais ne garantit pas du risque que la logique majoritaire au sein d'un secteur « n'écrase » des logiques spécifiques qui seraient minoritaires mais éclairantes sur certains points. Les techniques de l'analyse exploratoire des données permettent de repérer les facteurs qui structurent le champ associatif sans être prisonnier de son découpage initial en secteurs d'activité.

### A. Essai de typologie des associations

Les premières analyses conduites<sup>12</sup> montrent que le secteur associatif apparaît fortement structuré par trois variables. :

- la taille de l'association mesurée à partir de la taille du budget annuel de fonctionnement ou de l'existence d'emploi salarié
- le degré d'ouverture : le lien qui existe entre les adhérents et les bénéficiaires de l'activité de l'association apparaît essentiel ;
- l'intégration dans des réseaux.

Les analyses conduites ont surtout permis de distinguer des types associatifs présentant des différences majeures dans les logiques d'action et de fonctionnement :

Type1 : les associations gestionnaires d'équipements ou de services,

Type2 : les associations militantes,

Type3 : les petites associations de membres.

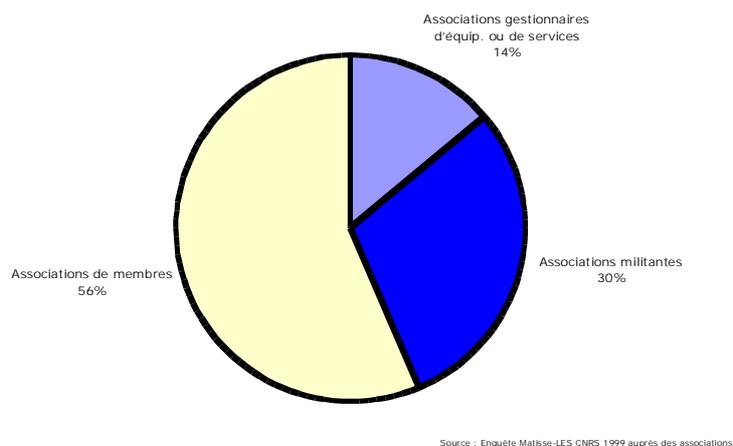
Cette typologie qui distingue la plus grande partie des associations qui recourent de façon régulière à l'emploi salarié (type 1) et des types d'associations qui fonctionnent pour l'essentiel

---

12 . Les méthodes d'analyse exploratoire des données utilisées sont l'analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir du tableau de BURT , couplée à des classifications centres mobiles (CM) et classification ascendante hiérarchique (CAH) utilisant l'algorithme de WARD . Pour le dépouillement d'enquêtes, les logiciels MODALISA et MS-EXCEL ont été utilisés. A l'issue de l'ACM, les coordonnées factorielles sur neuf facteurs ont été retenues. Pour l'ACM, 13 variables primaires représentant 56 modalités ont été retenues : le contenu de l'action, l'aire d'intervention, les liens entre adhérents et bénéficiaires, l'utilité sociale évaluée par l'association, le secteur d'activité, le statut d'occupation des locaux, la taille du budget, la part des dons dans le budget, l'importance des financements publics, la part des financements en provenance des organismes de Sécurité Sociale, l'appartenance à un ou plusieurs réseaux , les types de réseau . Les centres mobiles nécessitent de spécifier en préalable, le nombre désiré de classes, contrairement à la classification ascendante hiérarchique, qui laisse à l'utilisateur le choix de déterminer la taille de la partition au vue des résultats du dendrogramme et des indices de niveaux d'agrégation. De plus, les centres mobiles partent d'un noyau tiré au hasard et autour duquel vont s'agréger les classes. Plusieurs titrages ont été effectués afin de stabiliser les regroupements .

sur du travail bénévole (types 2 et 3) confirme notre approche pragmatique des associations avec une distinction entre associations sans salarié et associations employeurs.

Figure 3 Présentation des types d'association



## B. Description des types

### 1. Les associations gestionnaires d'un équipement ou d'un service

Le premier type, les associations gestionnaires d'un équipement ou d'un service regroupe presque toutes les associations employeurs ; ces associations appartiennent à tous les secteurs d'activité à l'exception de l'action humanitaire. Ce type est constitué par les établissements ou services sanitaires et sociaux financés par les organismes de Sécurité Sociale ou par le Conseil général ou l'État : CAT, Centres sociaux, hôpitaux et cliniques, crèches, haltes-garderies, services d'aides ménagères, d'aides familiales, d'aides à domicile pour les personnes âgées ; on trouve aussi dans ce type des colonies, des centres d'hébergement temporaires pour personnes en difficulté, Foyer de jeunes travailleurs. Les associations sanitaires et sociales représentent 17 % des associations gestionnaires, mais elles comptent parmi les plus grosses associations. 12 % des associations gestionnaires sont des établissements d'éducation (OGEC), des centres de formation, des associations d'insertion. Les associations culturelles qui figurent dans ce type gèrent des établissements du type MJC, Centres de congrès, théâtres, salles de spectacles, bibliothèques, médiathèques, cinémas, musées, conservatoires ; les équipements culturels représentent environ 17 % des associations gestionnaires d'équipements. Les équipements sportifs sont nombreux puisqu'ils représentent près du quart des associations gestionnaires d'équipement, mais cette proportion est comparable à la part des associations sportives dans l'ensemble du secteur associatif, au contraire des catégories précédentes qui sont sur-représentées dans la catégorie des associations gestionnaires. Les associations de défense des intérêts économiques sont présentes dans ce type avec des établissements du type syndicats d'initiative, office du tourisme, associations, centres de gestion des transports locaux, services de ramassage scolaire. Conseils économiques, financier, fiscal, juridique, social, agences de développement économique mises en place par les différentes collectivités locales, de très nombreuses associations de promotion du tourisme local, des associations de gestion d'un

service, de cantines, de transports centre de ressources mise en commun informatique, associations de gestion de services Les associations d'opinion, expression, défense des droits et des intérêts comptent peu très peu d'équipements, comparativement à leur nombre. Les associations gestionnaires des budgets moyens élevés ; le tableau suivant donne une indication du budget moyen d'une association selon le secteur d'activité.

## 2. Les associations militantes

Le deuxième type rassemble les associations militantes : il représente 30 % du nombre total d'associations. Les associations militantes sont composées pour 1/10 d'associations humanitaires et pour 45 % des associations d'opinion, expression, défense des droits et des intérêts : on trouve par exemple dans cette catégorie les nombreuses associations de quartier, d'habitants, de locataires, de copropriétaires, de résidents, de défense du cadre de vie, les associations de parents d'élèves, les associations de consommateurs, d'usagers, les associations de malades, les associations d'anciens combattants, des associations de défense de l'environnement. Parfois, l'objet du militantisme peut être rattaché à un secteur d'activité, par exemple une association qui milite pour la défense des langues régionales peut être classée dans le secteur culturel comme les associations de prévention ou d'éducation sanitaire ou sont classées dans le secteur santé. Le secteur sanitaire et social regroupe ainsi 16 % des associations militantes. Les associations militantes sont en général de taille limitée (la moitié d'entre elles gèrent des budgets inférieurs à 10KF même si le budget moyen est de l'ordre de 135 000 francs) ; elles s'appuient sur le travail bénévole — l'emploi salarié est très rare — et ne bénéficient que peu de financements publics ; les dons des particuliers, les cotisations — souvent des cotisations de soutien et grâce à quelques recettes d'activité constituent l'essentiel de leurs ressources.

Les associations militantes sont très structurées en réseaux, réseaux formels, coordinations, fédérations ou unions d'associations, réseaux nationaux ; c'est le seul type associatif à connaître une structuration en réseaux internationaux très fréquente. Comme pour toutes les associations, l'échange d'informations, la circulation d'idées, les échanges d'expérience constituent le premier motif d'adhésion à des réseaux, mais pour les associations militantes, la coordination d'expressions ou d'actions auprès des pouvoirs publics est très importante.

## 3. Les associations de membres

Le troisième type mis en évidence est composé d'associations dont le projet est orienté vers l'intérêt de leurs membres. Les petites associations de membres sont très nombreuses (56 % des associations) ; elles sont surtout composées des petites associations sportives, culturelles, de loisirs ou de vie sociale qui fonctionnent avec de petits budgets principalement alimentés par des cotisations et par quelques recettes d'activité ; 1/» d'entre elles gèrent des budgets annuels inférieurs à 10 000 francs. Ces associations sont souvent jeunes – 63 % ont moins de 5 ans. Elles fonctionnent à partir de travail bénévole et sont en général hébergées, par le président ou l'un des membres de l'association, ou par les mairies. Elles sont – à l'exception des associations sportives – peu organisées en réseaux et fonctionnent souvent de façon spontanée. Leur poids économique est, malgré leur nombre, négligeable : alors que leur nombre est de l'ordre de 500 000 associations, elles réalisent 5 % du budget cumulé du secteur associatif.

Les associations de membre du secteur de l'action sociale sont par exemple des associations de secours mutuel, d'assistance morale, matérielle, financière aux membres de l'association ; on trouve par exemple dans cette catégorie des bourses aux vêtements, des associations d'aide aux devoirs, d'aide scolaire, de prêts de cassettes malvoyants, d'aide à des pensionnaires de maison de retraite.

Les associations de membres du secteur « Opinion, expression, défense des causes, des droits et des intérêts » comptent de nombreuses associations d'anciens combattants ou de familles d'anciens combattants de défense des intérêts de locataires, de copropriétaires, d'habitants, de résidents, de défense du cadre de vie...

Tableau 37 Secteurs d'activité selon le type d'association

	Associations gestionnaires d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres	Ensemble
Action caritative et humanitaire	0,7	9,8	NS	3,0
Action sociale	14,0	10,9	5,2	8,2
Education, formation, Insertion	12,0	6,0	4,6	6,0
Santé	3,4	5,1	,7	2,4
Opinion, défense des droits et des intérêts	5,5	45,3	4,0	16,6
Sports	25,4	2,7	28,7	20,5
Chasse et pêche	0,1	,5	2,7	1,7
Culture	16,8	8,1	23,4	17,9
Loisirs et vie sociale	14,5	7,7	28,6	20,4
Défense des intérêts écon. et développement local	5,7	3,4	1,5	2,6
Autres	1,9	0,5	0,6	0,7
Ensemble	100	100	100	100

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Tableau 38 Budget moyen par associations selon le type d'association

	Associations gestionnaire d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres
Action humanitaire	4 495 430	241 966	-
Action sociale	4 763 735	152 103	53 771
Santé	6 652 471	256 830	22 757
Culture	1 054 429	517 394	53 428
Sports	760 107	97 255	73 717
Loisirs,	1 372 868	100 049	59 005
Opinion, expr.défense des causes, des droits	942 528	47 968	29 493
Education, formation, insertion	3 106 182	34 074	56 251
Services économiques et développement local	1 856 917	69 669	128 776
Autres	1 267 068	72 581	25 078
Ensemble	2 024 000	135 000	61 000

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

Tableau n° 39 Structure des ressources par type d'association

	Associations gestionnaires d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres
Ressources privées	44,5	64,1	73,9
Cotisations des membres	8,2	13,7	23,0
Dons des particuliers	0,6	8,6	2,5
Mécénat	3,3	12,4	4,7
Recettes d'activité	32,4	29,4	43,6
Ressources publiques	55,5	35,9	26,1
Ensemble en %	100	100	100
Budget moyen en francs	2 024 000	135 000	61 000

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations

Tableau 40 Mode d'occupation principal des locaux

	Associations gestionnaires d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres	Total
Propriétaires	8,3	4,1	2,6	3,9
Locataires	30,4	10,5	9,0	12,8
Hébergées	61,2	85,4	88,3	83,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations — 1999

### C. Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif

Si leur visibilité sociale, médiatique et politique est forte, et si leur nombre est considérable (30 % du nombre total d'associations leur poids économique est faible – 6 % du budget cumulé du secteur associatif ; elles ont par contre capté 43 % des dons et 23 % du travail bénévole dont a bénéficié le secteur associatif

.Tableau 41 Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif

	Associations gestionnaires d'équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres	Ensemble
<b>Ressources budgétaires privées</b>				
Cotisations des membres	63,2	15,1	21,7	100,0
Dons des particuliers	27,4	57,9	14,7	100,0
Subventions privées	58,0	31,7	10,3	100,0
Recettes d'activité	76,3	10,1	13,6	100,0
<b>Ressources budgétaires publiques</b>				
Communes	76,1	12,2	11,7	100,0
Départements	90,1	6,1	3,8	100,0
régions	82,4	15,6	2,0	100,0
État	91,1	6,8	2,1	100,0
Organismes de Sécurité sociale	99,5	0,4	0,0	100,0
Financements publics hors SS	84,3	9,6	6,1	100,0
Union européenne	89,9	9,2	0,9	100,0
<b>Emploi salarié</b>				
Emplois salariés par l'association	95,8	3,3	0,9	100,0
Emplois CDI	96,3	2,7	1,0	100,0
CDD ou vacataires	78,9	3,0	18,0	100,0
<b>Travail bénévole</b>				
Volume total du travail bénévole	23,9	34,1	42,1	100,0

Source : Enquête Matisse-Les CNRS auprès des associations – 1999

### D. L'évolution des types associatifs

Les mêmes techniques ont été appliquées à l'échantillon d'associations issu de notre enquête de 1990, de manière à tenter de repérer quelques évolutions. L'évolution du poids des différents types associatif doit être vu à la lumière de la croissance du nombre d'associations. La part des associations gérant des équipements ou des services diminue en valeur relative mais leur nombre est en légère augmentation. On assiste par contre à une augmentation considérable de la part des associations militantes dans la décennie, principalement dues à l'accélération des créations d'associations humanitaires

Tableau 42 Evolution des types d'association dans la décennie

	1990		1999	
	%	Effectifs	%	Effectifs
Les associations gestionnaires d'équipements ou de services	15,5	112 500	13,8	121 500
Les associations militantes	23,9	174 500	29,7	261 500
Les associations de membres	60,7	443 000	56,5	497 000
Total	100	730 000	100	880 000

Source : Enquête Matisse-LES CNRS 1999 auprès des associations

## VII. INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 Présentation des communes ayant participé à l'enquête .....	5
Tableau 2 Nombre et répartition des associations selon l'existence d'emploi salarié (hypothèses de travail) .....	9
Tableau 3 Présentation de l'échantillon selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié. ....	9
Tableau 4 Présentation de l'échantillon selon la taille du budget de fonctionnement .....	10
Tableau 5 Structure des associations selon la taille dans l'échantillon et dans le fichier Sirene (traitement en janvier et mars 2 000) ... ..	10
Tableau 6 Répartition des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement en 1990 et 1999 .....	12
Tableau 7 Nombre d'emplois par association employeurs .....	12
Tableau 8 Répartition par activité des associations en 1999 en pourcentage du total des associations.....	16
Tableau 9 : Effectifs des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié.....	16
Tableau 10 Âge moyen associations.....	17
Tableau 11 : Date de création selon le secteur d'activité (situation au 1/1/99) .....	18
Tableau n° 12 Utilité sociale selon le secteur d'activité (réponses de rang 1) .....	19
Tableau 13 Taux d'appartenance à un réseau selon la date de créa .....	20
Tableau 14 Fréquence de l'appartenance à un réseau .....	21
Tableau 15 Niveaux de l'appartenance à des réseaux des associations appartenant à un réseau .....	21
Tableau 16 Modalités des réseaux (en % du nombre d'associations appartenant à un réseau) .....	21
Tableau 17 Budget moyen en francs selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	22
Tableau 18 Evolution des budgets moyens par association selon l'existence d'emploi salarié.....	22
Tableau n° 19 Ressources budgétaire du secteur associatif .....	23
Tableau n° 20 Structure des ressources budgétaires selon l'existence ou non d'emploi salarié dans l'association en francs courants.....	25
Tableau n° 21 Structure des ressources budgétaires selon la taille du budget de fonctionnement.....	26
Tableau 22 Structure des ressources budgétaires selon le secteur d'activité (%). .....	26
Tableau 23 Evolution du montant des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999 en milliards de francs courants.....	27
Tableau 24 Evolution des structures des ressources budgétaires des associations de 1990 à 1999.....	27
Tableau 25 Evolution de la fréquence des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations selon l'existence d'emploi salarié dans l'association.....	28
Tableau 26 Evolution des masses de financement public (hors SS) entre les deux périodes selon l'existence d'emploi salarié.....	29
Tableau n° 27 Concentration des budgets et des financements publics selon la taille du budget annuel de fonctionnement des associations .....	29
Tableau n° 28 Secteurs d'activité et concentration des ressources et des financements publics (y compris les financements en provenance des organismes de Sécurité sociale .....	30
Tableau 29 Répartition des financements publics des communes, des départements, des régions et de l'Etat selon les secteurs d'activité en 1999.....	31
Tableau n° 30 Date de création et concentration des ressources et des financements publics (%).....	32
Tableau 31 Répartition des masses de financements publics selon le taux de financement public dans le budget .....	32

Tableau 32: Répartition des masses de financements publics selon leur logique (hors organismes de Sécurité Sociale) .....	33
Tableau n° 33 Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité.....	35
Tableau 34 Répartition du travail bénévole .....	36
Tableau 35 Volume de travail bénévole annuel.....	36
Tableau 36 Répartition du travail bénévole selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié.....	36
Tableau 37 Secteurs d'activité selon le type d'association .....	40
Tableau 38 Budget moyen par associations selon le type d'association.....	40
Tableau n° 39 Structure des ressources par type d'association .....	40
Tableau 40 Mode d'occupation principal des locaux .....	41
.Tableau 41 Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif .....	42
Tableau 42 Evolution des types d'association dans la décennie.....	43

## VIII. BIBLIOGRAPHIE

ARCHAMBAULT. Le secteur sans but lucratif en France — *Economica* — 1996.

BIVILLE R, « Analyse économique des organisations sans but lucratif » Thèse de sciences économiques – Université de Paris 1- 1997

CHEROUTRE M-T Les associations dans la dynamique sociale – XIIème Colloque de l'ADDES « Nouvelles dimensions pour l'économie sociale » novembre 1997 – Paris

COURTOIS — Les associations — Un monde méconnu — Enquête nationale — Poids économique et social des associations employant des salariés — CRÉDIT COOPÉRATIF — 1991.

CHAPRON

DEMOUSTIER, SAPARELLI. François- Les organismes sans but lucratif au service des ménages. Communication présentée au IXème colloque de l'ADDES Paris — 1993.

FENELONJ.P. (1981) " Qu'est-ce-que l'analyse de données ", LEFONEN, publié dans le

LE GUEN M — & DESTANDAU S. & LADIRAY D. (1999) Dossier de 8 articles sur « Analyse Exploratoire des Données », *Courrier des Statistiques de l'INSEE*, 1999, n° 90, pp3-44.

PADIEU, Claudine — *Statistiques de l'économie sociale — Constat et propositions* — Rapport présenté à Monsieur Tony Dreyfus, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé de l'économie sociale — Paris 1990.

TABARD, Annie FOUQUET, Michel VILLAC — *La vie associative et son financement* — FONJEP — La Documentation française — 1990

TCHERNONOG — Les politiques communales de soutien aux associations – VIIIème colloque de l'ADDES – juin 1990.

TCHERNONOG, Viviane. Le poids économique du secteur associatif – Xème colloque de l'ADDES publié *Le partenariat Pouvoirs publics/Associations* – publié dans la N° 253-254- pp 120-137- 3è-4è trimestre- 1994.

TCHERNONOG, Viviane. Les financements publics du secteur associatif — XIème colloque de l'ADDES publié dans la revue des études coopératives, mutualistes et associatives. N° 258 pp 17-29- 3è trimestre- 1995.

TCHERNONOG V. (1999) « Trajectoires associatives — Premiers éléments sur la mortalité des publié dans la revue des études coopératives, mutualistes et associatives, n° 272

TCHERNONOG V LE GUEN M, *Logiques associatives et financement du secteur associatif : Essai de typologie*